

# PROCÈS-VERBAL AGA 2022

## NON APPROUVÉ

### PROCÈS-VERBAL DE LA 40<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE VIRTUELLE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC, TENUE LES 29 ET 30 MARS 2022 À L'HÔTEL LE CONCORDE QUÉBEC

#### INSCRIPTION EN LIGNE DES DÉLÉGUÉS ET DES AUTRES PRODUCTEURS DE BOVINS

Environ 183 producteurs, délégués et invités sont présents à l'assemblée générale annuelle (AGA) des producteurs visés par le *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint) lors de la journée du 29 mars 2022.

#### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC

M. Jean-Thomas Maltais, président des Producteurs de bovins du Québec (PBQ), procède à l'ouverture de l'assemblée à 10h05 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette 40<sup>e</sup> assemblée générale annuelle du Plan conjoint.

#### 2. ADOPTION DES RÈGLES DE PROCÉDURE

Étant donné que les règles de procédure d'AGA ont été mises à la disposition des participants sur le site Internet des PBQ préalablement à l'assemblée et qu'il était fait mention à l'avis de convocation que les participants devaient en prendre connaissance avant l'AGA, elles ne seront pas relues.

**SUR PROPOSITION DE M. Réjean Bessette, appuyée par M. André Tessier, il est unanimement résolu d'adopter les règles de procédure de l'assemblée générale annuelle.**

#### 3. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR

**SUR PROPOSITION DE M. Jean-Marc Ménard, appuyée par M. Pierre Thibault, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation et l'ordre du jour suivant:**

##### MARDI 29 MARS 2022

1. Ouverture de l'assemblée du *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec*
2. Adoption des règles de procédure
3. Adoption de l'avis de convocation et de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des 6 et 7 avril 2021
5. Dévoilement du lauréat du concours de la gérance environnementale pour le Québec
6. Allocution du président de l'UPA
7. Conférence de la Canadian Cattlemen's Association
8. Ajournement
9. ATELIERS

##### MERCREDI 30 MARS 2022

10. Réouverture de l'assemblée du *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec*
11. Adoption du Rapport annuel des activités 2021
12. Adoption du Rapport financier 2021
13. Nomination des auditeurs indépendants
14. Approbation du budget 2022 du Fonds de garantie de paiement

15. Mot du président
16. Conférence sur le plan de durabilité des Producteurs de bovins du Québec
17. Adoption des rapports et des résolutions d'ateliers
18. Adoption d'un Règlement modifiant le *Règlement sur les contributions des producteurs de bovins* de la manière suivante, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023:
  - Pour la catégorie « bovin de réforme et veau laitier », une diminution de la contribution de base de 0,75 \$ par veau laitier et une diminution de 0,85 \$ par bovin de réforme de race laitière;
  - Pour la catégorie « veau d'embouche », une diminution de 40 \$ de la contribution annuelle par entreprise et une diminution de la contribution de base de 0,75 \$ par veau d'embouche;
  - Pour la catégorie « bouvillon », une diminution de la contribution de base de 0,50 \$ par bouvillon;
  - Pour les autres exploitations agricoles bovines (dont les catégories « veau de grain » et « veau de lait »), une hausse de 200 \$ de la contribution annuelle par entreprise et une diminution de 0,75 \$ de la contribution de base par veau de grain, veau de lait ou tout autre bovin.
19. Adoption d'un Règlement modifiant le *Règlement sur le Fonds des producteurs de bovins pour la recherche et le développement* aux fins de modifier les articles 8 et 12
20. Étude et adoption des autres résolutions soumises directement en séance plénière
21. Allocution du ministre André Lamontagne
22. Affaires générales
23. Levée de l'assemblée du Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec

#### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES 6 ET 7 AVRIL 2021

**SUR PROPOSITION DE M. André Couture, appuyée par Mme Hélène Champagne, il est unanimement résolu de procéder à une lecture abrégée du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des 6 et 7 avril 2021.**

Le secrétaire-trésorier des PBQ, M. André Roy, procède à une lecture abrégée dudit procès-verbal.

**SUR PROPOSITION DE M. Martin Drainville, appuyée par M. André Tessier, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des 6 et 7 avril 2021 comme rédigé.**

#### 5. DÉVOILEMENT DU LAURÉAT DU CONCOURS DE LA GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE POUR LE QUÉBEC

Mmes Nathalie Côté, directrice des affaires agronomiques, et Francine Trépanier, membre du comité exécutif et responsable du dossier environnement, présentent les lauréats 2021 du concours de la gérance environnementale pour le Québec, soient M. Brian Maloney et Mme Lise Villeneuve de la Ferme Brylee enr. Elles dévoilent ensuite le lauréat du concours pour l'année 2022: M. Stéphane Guay de la Ferme Guayclair inc.

## 6. ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE L'UPA

M. Maltais invite le président de l'UPA, M. Martin Caron, à s'adresser aux délégués et invités présents à l'AGA. M. Caron mentionne d'emblée qu'il est heureux de passer après le dévoilement du prix portant sur l'environnement. Il s'agit d'un dossier très important. Il met ensuite l'accent sur les trois axes du plan de développement de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et parle du plan de financement et des dossiers qu'il permettra de couvrir, de la main-d'œuvre et de l'importance des travailleurs étrangers en situation de pénurie de main-d'œuvre et du volet service (ex. impôts, assurances) qui avance bien. Il mentionne également l'importance d'élargir les actes des techniciens vétérinaires par de la télémédecine ou l'offre accrue de services.

M. Caron répond ensuite à des questions et remercie les participants.

## 7. CONFÉRENCE DE LA CANADIAN CATTLEMEN'S ASSOCIATION

M. Bob Lowe et Mme Fawn Jackson, respectivement président et directrice des relations gouvernementales et internationales de la CCA, viennent présenter les services offerts par leur organisation ainsi que les activités de la dernière année.

## 8. AJOURNEMENT

Avant de procéder à l'ajournement de l'assemblée du Plan conjoint au 30 mars 2022 afin de permettre aux délégués de participer à leurs ateliers des secteurs bovins, on mentionne que d'ici quelques mois il y aura des élections provinciales au Québec et que les PBQ souhaitent consulter les producteurs de bovins réunis dans le cadre de l'assemblée afin de déterminer les dossiers/enjeux à prioriser. M. André Roy demande aux producteurs de choisir parmi les sujets suivants quels seraient les trois dossiers prioritaires que les PBQ devraient aborder avec les candidats durant la campagne électorale :

- Implanter un programme de rétribution des pratiques agroenvironnementales pour le secteur bovin;
- Contribuer financièrement au plan de communication des PBQ pour faire connaître les bienfaits de la production bovine;
- Mettre en place des mesures pour faciliter l'accès à la main-d'œuvre et accroître la rétention de la main-d'œuvre pour le secteur bovin;
- Maintenir le programme d'assurance santé animale du Québec (ASAQ);
- Augmenter les incitatifs à l'établissement pour la relève en production bovine;
- Actualiser la rémunération de l'exploitant et celle de la main-d'œuvre familiale afin qu'elles reflètent la réalité des producteurs de bovins;
- Prendre les mesures nécessaires afin d'accroître l'offre de services vétérinaires sur l'ensemble du territoire.

**SUR PROPOSITION DE M. André Tessier, appuyée par M. Bertrand Bédard, il est unanimement résolu d'ajourner l'assemblée au 30 mars 2022.**

## 9. ATELIERS

Des ateliers par secteur de production se déroulent lors de la première journée de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint.

## 10. RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC

**SUR PROPOSITION DE M. Jean-Marc Ménard, appuyée par M. Steve Beaudry, on procède à la réouverture de l'assemblée générale annuelle des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec des 29 et 30 mars 2022, à 8 h 40.**

Quelque 183 producteurs, délégués et invités sont présents à l'assemblée générale annuelle (AGA) des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec (Plan conjoint) lors de la journée du 30 mars.

## 11. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS 2021

Le directeur général des PBQ, M. André Roy, passe en revue les faits saillants du Rapport annuel des activités 2021 des PBQ : la sécurité du revenu, les relations gouvernementales, les communications et la vie syndicale, la santé et le bien-être des animaux, les programmes de qualité et le dossier Réseaux Encans Québec (REQ).

Ce rapport, qui comprend également les activités de mise en marché pour chacun des secteurs ainsi que les activités générales des PBQ, a été envoyé à tous les producteurs de bovins du Québec avec l'avis de convocation pour l'AGA.

**SUR PROPOSITION DE M. Gib Drury, appuyée par M. André Ricard, il est unanimement résolu d'approuver le Rapport annuel des activités 2021 des Producteurs de bovins du Québec.**

## 12. ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2021

Mme Annie Lo, directrice, finances et administration des PBQ, et M. Bernard Grandmont, FCPA, FCA, associé de la firme Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l., sont invités à présenter le rapport de l'auditeur indépendant.

**SUR PROPOSITION DE M. André Tessier, appuyée par M. Gervais Pelletier, il est unanimement résolu de procéder à une lecture abrégée des états financiers des Producteurs de bovins du Québec pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021.**

M. Grandmont commente le rapport et les notes de l'auditeur. Il mentionne que sa firme a effectué l'audit des états financiers des PBQ, qui comprennent l'état de la situation financière cumulée et les états de la situation financière du Fonds général, du Fonds de développement de la mise en marché des bovins de réforme, du Fonds de garantie de paiement, du Fonds du PPA et du Fonds Réseau Encans Québec au 31 octobre 2021 et les états des résultats et actif net de ces mêmes fonds, de même que les états des résultats cumulés et de l'évolution de l'actif net du Fonds général et l'état des flux de trésorerie cumulés pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables. À leur avis, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 octobre 2021 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

# PROCÈS-VERBAL AGA 2022

## Fondement de l'opinion avec réserve

Il ajoute que l'audit s'est limité à la comparaison des produits inscrits aux registres comptables avec le nombre de bovins déclarés aux PBQ dans les différents rapports et qu'ils n'ont pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux produits de prélèvements, à l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges et aux flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 octobre 2021 et 2020, à l'actif à court terme au 31 octobre 2021 et 2020 et à l'actif net au 1<sup>er</sup> novembre 2020 et 2019 et au 31 octobre 2021 et 2020. Ils ont exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux. Selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, les placements dans les filiales doivent être comptabilisés soit à la valeur de consolidation, soit en consolidant intégralement leurs comptes. En outre, des informations sur les filiales doivent être présentées. L'organisme a décidé de comptabiliser ses placements dans les filiales à la valeur d'acquisition et de ne pas présenter les informations requises pour les exercices terminés les 31 octobre 2021 et 2020. À ces égards, les états financiers de l'organisme pour les exercices terminés les 31 octobre 2021 et 2020 ne sont pas conformes aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Cette situation les a aussi conduits à exprimer une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers pour les exercices terminés les 31 octobre 2021 et 2020 n'ont pas été déterminées. Ils ont effectué leur audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ils estiment que les éléments probants obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder leur opinion avec réserve.

## Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

M. Grandmont attire l'attention sur la note 2 des états financiers, qui indique que l'organisme a accumulé un déficit important causé par l'investissement dans la filiale Levinoff-Colbex s.e.c., et non par ses opérations courantes. Cette situation, conjuguée à un excédent du passif à court terme sur l'actif à court terme et aux autres points exposés dans la note, indique, d'un point de vue comptable, l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité des PBQ à poursuivre ses activités. Nonobstant ce qui est mentionné précédemment, les PBQ sont d'avis qu'ils ne seront pas en mesure d'assumer leurs obligations à l'égard de l'emprunt contracté par la filiale et, conséquemment, la direction des PBQ s'est donné comme position de demander au créancier de renoncer à son prêt. L'opinion de l'auditeur n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

M. Sylvain Bourque, porteur du dossier finance aux PBQ, procède à la lecture abrégée des états financiers pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021.

**SUR PROPOSITION DE M. Stanley Christensen, appuyée par M. Vincent Boisvert, il est unanimement résolu d'approuver les états financiers des Producteurs de bovins du Québec pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021.**

## 13. NOMINATION DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

**SUR PROPOSITION DE M. Jean-Marc Ménard, appuyée par M. Réjean Bessette, il est unanimement résolu de renouveler le mandat de la firme Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. afin d'agir à titre d'auditeur indépendant des états financiers des Producteurs de bovins du Québec pour l'année 2022.**

## 14. APPROBATION DU BUDGET 2022 DU FONDS DE GARANTIE DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT le Fonds de garantie de paiement des producteurs de bovins du Québec (Fonds);

CONSIDÉRANT que la loi prévoit que le Fonds sert exclusivement au paiement des réclamations et des coûts d'administration encourus par Les Producteurs de bovins du Québec (PBQ);

CONSIDÉRANT qu'aucun retrait ne peut être fait à même le Fonds sans avoir reçu l'autorisation de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ);

CONSIDÉRANT que la RMAAQ demande à l'assemblée générale des producteurs de bovins d'approuver le budget d'exploitation du Fonds avant d'autoriser le retrait des frais d'administration du Fonds; et

CONSIDÉRANT que la présente assemblée a été dûment convoquée à cette fin;

**SUR PROPOSITION DE M. Pierre Thibault, appuyée par M. Yvon Boucher, l'assemblée générale annuelle des producteurs de bovins du Québec:**

**APPROUVE les charges budgétisées 2022 du Fonds de garantie de paiement des producteurs de bovins du Québec (Fonds) qui s'élèvent à 73 823 \$;**

**DEMANDE à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec d'autoriser Les Producteurs de bovins du Québec à retirer ces sommes du Fonds afin de couvrir les coûts d'administration de ce Fonds.**

**Proposition adoptée à l'unanimité.**

## 15. MOT DU PRÉSIDENT DES PBQ

Le président des PBQ, M. Jean-Thomas Maltais, souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il mentionne que c'est un immense privilège pour lui de rencontrer les participants en présentiel, en plus de célébrer le 40<sup>e</sup> anniversaire du Plan conjoint. Il remercie les membres du conseil d'administration et présente les membres du comité exécutif.

Il ajoute que le plan de financement que les PBQ proposent est une solution à court terme et qu'on invite les délégués à appuyer en grand nombre, mais qu'il est important de savoir qu'on devra réviser notre stratégie dès l'année prochaine. La réflexion à avoir ensemble sera d'investir dans notre organisation ou de couper dans les dépenses et ne pas avancer.

M. Maltais présente ensuite les principaux dossiers qui ont été abordés dans la dernière année: 1) le transport pour lequel des suivis continuent d'être effectués avec le gouvernement fédéral, 2) la collaboration des PBQ avec le ministère de l'Agriculture, des

Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) avec lequel de multiples rencontres quasi hebdomadaires ont permis de tenir nos dirigeants informés des enjeux de la filière bœuf et de la filière veau et de tenir un dialogue ouvert avec cet important partenaire, 3) l'actualisation des programmes de sécurité du revenu, et 4) l'autonomie alimentaire durable tant au niveau de l'environnement que du bien-être animal, de la santé financière des entreprises, des programmes de qualité et plus. Il ajoute que le secteur bovin est non seulement prêt à démontrer ce qu'il fait de bien pour notre société, mais également à continuer de s'améliorer pour faire partie de la solution.

Il remercie les participants et leur souhaite une bonne assemblée.

## 16. CONFÉRENCE SUR LE PLAN DE DURABILITÉ DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC

Mme Nathalie Côté, directrice des affaires agronomiques aux PBQ, entretient les participants de l'assemblée sur le Plan de durabilité des Producteurs de bovins du Québec. Elle mentionne entre autres que :

- Les PBQ adhèrent pleinement à la définition du développement durable :
  - actions et décisions qui sont à la fois :
    - écologiquement soutenables
    - économiquement rentables
    - socialement acceptables.
- Ce plan provient, dans un contexte où le mouvement anti viande prend de plus en plus d'importance dans les médias, d'une démarche qui vise à :
  - obtenir une information objective pour établir des arguments crédibles qui nous permettent de répondre aux attaques à l'endroit de la production bovine et de la viande de bœuf et de veau;
  - promouvoir des messages positifs et proactifs;
  - faire savoir que les producteurs adoptent déjà des pratiques qui favorisent l'environnement, le bien-être animal et la santé;
  - faire valoir les innovations en production bovine;
  - communiquer ces arguments au public.

Le plan d'action se définit en quatre axes :

- 1- Vérification des critiques alléguées et préparation d'un contre-argumentaire
  - Répondre aux discours dominants en environnement :
    - Gaz à effet de serre (GES)
    - Eau
    - Gestion du sol et utilisation des terres
    - Biodiversité.
  - Répondre aux discours dominants en bien-être animal;
  - Répondre aux discours dominants en santé humaine.
- 2- Valorisation de la production bovine durable
  - Adhésion à la Table ronde canadienne sur le bœuf durable (TRCBD);
  - Campagne d'adhésion au programme Verified Beef Production Plus (VBP+);
  - Mise en place de partenariat associé au bœuf durable;
  - Campagne « Ferme certifiée durable »;
  - Implantation de la certification obligatoire VGQC et promotion du programme Veau vérifié dans le secteur veau de lait.

- 3- Identification des besoins supplémentaires
  - Formation des producteurs;
  - Formation sur l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des GES;
  - Conférence sur les crédits de carbone (CC).
- 4- Plan de diffusion
  - Communications aux membres;
  - Campagne de mobilisation et de relations publiques.

Mme Côté termine en mentionnant que la production bovine est utile, adaptée et équilibrée :

- Qu'il s'agit d'une production pouvant s'adapter à toutes les régions;
- Que les veaux, les vaches et les pâturages sont à couper le souffle;
- Qu'il n'y a pas de meilleurs recycleurs que les bouvillons;
- Que le Veau du Québec est une production 100 % locale;
- Que le secteur veau laitier a mis en place des chantiers majeurs visant à améliorer la santé et favoriser le bien-être animal;
- Que les bovins sont des producteurs d'engrais naturels;
- Que les producteurs de bovins sont bienveillants envers leurs animaux;
- Qu'il existe une certification crédible pour démontrer le respect des bonnes pratiques.

Une période de questions s'ensuit. Les participants semblent unanimes, il est important de mettre en place un plan de communication afin de faire plus de valorisation. On rappelle qu'il y aura une résolution présentée à cet effet en plénière.

## 17. ADOPTION DES RAPPORTS ET DES RÉOLUTIONS D'ATELIERS

Les cinq présidents de comités de mise en marché ont été reconduits à leur poste, à savoir :

- M. Louis-Joseph Beaudoin pour le comité de mise en marché des veaux de grain (CMMVG);
- M. Pierre-Luc Nadeau pour le comité de mise en marché des veaux de lait (CMMVL);
- M. Sébastien Vachon pour le comité de mise en marché des veaux d'embouche (CMMVE);
- M. Jean-Marc Paradis pour le comité de mise en marché des bouvillons d'abattage (CMMBA);
- M. Pierre Ruest pour le comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers (CMMBR).

Ils présentent leur comité de négociation et dressent, à tour de rôle, leurs réalisations de 2021 et priorités de travail pour 2022.

### ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE GRAIN

#### 1. DEMANDE D'AFFICHAGE DE LA PROVENANCE DES VEAUX LAITIERS

CONSIDÉRANT que plusieurs producteurs ont fait le constat de veaux laitiers mal identifiés;

CONSIDÉRANT que certaines entreprises laitières ont tendance à mettre en marché des veaux en mauvaise santé;

CONSIDÉRANT qu'il importe d'encourager les bonnes pratiques, en achetant les veaux de producteurs de lait qui prennent soin de mettre en vente des veaux de qualité, selon les codes de pratiques;

# PROCÈS-VERBAL AGA 2022

CONSIDÉRANT que la problématique a déjà été adressée au comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers et que des démarches sont déjà en cours pour obtenir l'affichage de la provenance des veaux laitiers vendus aux encans;

**Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale annuelle des producteurs de bovins du Québec demande :**

## AUX PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC

**D'INTENSIFIER leurs démarches auprès des instances concernées afin d'obtenir l'affichage de l'entreprise de provenance des veaux laitiers au moment de leur mise en vente à l'encan.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**Suivi:** Ces informations à afficher lors de la vente sont dorénavant prévues au nouvel Addenda à la Convention aux fins de la vente de bovins de réforme et de veaux laitiers - 2014 signé avec les deux associations d'encans en 2022.

## 2. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS UTILES LORS DU TRANSPORT DES VEAUX LAITIERS

CONSIDÉRANT que l'application Passeport Veau permet de connaître en temps réel les renseignements concernant les veaux, dont les périodes de retrait des médicaments;

CONSIDÉRANT que les animaux identifiés comme étant fragilisés peuvent être problématiques quant au respect du *Règlement sur la santé des animaux partie XII : modification au Règlement sur le transport des animaux*;

**Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale des producteurs de bovins du Québec demande :**

## AU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ DES BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

DE DEMANDER aux instances concernées de mettre en place l'affichage de l'heure de la dernière buvée et l'heure d'embarquement dans le véhicule lors de la vente.

**Proposition adoptée à l'unanimité.**

**Suivi:** Ces informations à afficher lors de la vente sont dorénavant prévues au nouvel Addenda à la Convention aux fins de la vente de bovins de réforme et de veaux laitiers - 2014 signé avec les deux associations d'encans en 2022.

## ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE LAIT

### 1. DEMANDE D'AFFICHAGE DE LA PROVENANCE DES VEAUX LAITIERS

CONSIDÉRANT que plusieurs producteurs ont fait le constat de veaux laitiers mal identifiés;

CONSIDÉRANT que certaines entreprises laitières ont tendance à mettre en marché des veaux en mauvaise santé;

CONSIDÉRANT qu'il importe d'encourager les bonnes pratiques, en achetant les veaux de producteurs de lait qui prennent soin de mettre en vente des veaux de qualité, selon les codes de pratiques;

CONSIDÉRANT que la problématique a déjà été adressée au comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers et que des démarches sont déjà en cours pour obtenir l'affichage de la provenance des veaux laitiers vendus aux encans;

**Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale annuelle des producteurs de bovins du Québec demande :**

## AUX PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC

**D'INTENSIFIER leurs démarches auprès des instances concernées afin d'obtenir l'affichage de l'entreprise de provenance des veaux laitiers au moment de leur mise en vente à l'encan.**

**Proposition adoptée à l'unanimité.**

**Suivi:** Des discussions sont en cours avec les présidents des deux associations d'encans pour la négociation de la Convention aux fins de la vente de bovins de réforme et de veaux laitiers - 2014.

## 2. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS UTILES LORS DU TRANSPORT DES VEAUX LAITIERS

CONSIDÉRANT que l'application Passeport Veau permet de connaître en temps réel les renseignements concernant les veaux, dont les périodes de retrait des médicaments;

CONSIDÉRANT que les animaux identifiés comme étant fragilisés peuvent être problématiques quant au respect du *Règlement sur la santé des animaux partie XII : modification au Règlement sur le transport des animaux*;

**Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale des producteurs de bovins du Québec demande :**

## AU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ DES BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

DE DEMANDER aux instances concernées de mettre en place l'affichage de l'heure de la dernière buvée et l'heure d'embarquement dans le véhicule lors de la vente.

**Proposition adoptée à l'unanimité.**

**Suivi:** Ces informations à afficher lors de la vente sont dorénavant prévues au nouvel Addenda à la Convention aux fins de la vente de bovins de réforme et de veaux laitiers - 2014 signé avec les deux associations d'encans en 2022.

## ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX D'EMBOUCHE

### 1. PRISE DES MISES À DISTANCE LORS DES ENCANS SPÉCIALISÉS

CONSIDÉRANT que l'implantation de caméras dans les encans spécialisés a débuté afin que les vendeurs puissent assister à la vente de leurs veaux par diffusion en direct;

CONSIDÉRANT que des producteurs de bouvillons d'abattage ont demandé à avoir accès à la diffusion en direct des encans spécialisés, ce qui pourrait entraîner un intérêt à miser à distance lors des encans spécialisés;

CONSIDÉRANT que la production de veaux d'embouche est excédentaire par rapport à la production de bouvillons au Québec;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir une mise en marché dynamique pour les producteurs de veaux d'embouche du Québec;

CONSIDÉRANT que le Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec doit offrir aux producteurs de veaux d'embouche un prix de marché compétitif pour des veaux de qualité égale;

**Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale annuelle des producteurs de bovins du Québec demande :**

## AU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ DES VEAUX D'EMBOUCHE

**D'ENTAMER les démarches auprès des partenaires du Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec pour mettre en place, dès la saison 2022-2023, les conditions nécessaires pour la prise des mises à distance dans les plus brefs délais;**

**DE TRAVAILLER avec les partenaires du Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec pour mettre en place la prise des mises à distance dans les plus brefs délais.**

**DE FAIRE la promotion du système de prise des mises à distance auprès des acheteurs, notamment auprès des acheteurs des autres provinces et des États-Unis.**

**Proposition adoptée à l'unanimité.**

**Suivi:** Actuellement, ce n'est pas tous les encans qui peuvent diffuser leurs ventes. Il apparaît difficile dans ce contexte de procéder à des prises de mises à distance. Également, les encans n'ont pas démontré d'ouverture à des modifications dans la tenue des encans spécialisés. Nous devons refaire des rencontres de travail avec eux. Pour offrir davantage de modes de mise en marché, une modification du *Règlement sur la production et la mise en marché des veaux d'embouche* a été adoptée et envoyée à la RMAAQ pour approbation. Cette modification permettrait la tenue de ventes aux enchères par ordinateur.

## ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOUVILLONS D'ABATTAGE

### 1. DEMANDE AU FONDS DE PROMOTION ET DE PUBLICITÉ À L'ACQUIS DES PRODUCTEURS DE BOUVILLONS D'ABATTAGE

CONSIDÉRANT que la Société des parcs d'engraissement du Québec (SPEQ) a adressé une demande au Fonds de promotion et de publicité à l'acquis des producteurs de bouvillons d'abattage;

CONSIDÉRANT que la demande s'élève à 100 000\$ pour chacune des années 2022 et 2023;

**Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale des producteurs de bovins du Québec demande :**

## AU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ DES BOUVILLONS D'ABATTAGE

D'ANALYSER la demande au Fonds de promotion et de publicité à l'acquis des producteurs de bouvillons d'abattage relativement au plan de promotion de deux ans de la Société des parcs d'engraissement du Québec pour un budget total de 200 000\$ conditionnellement au dépôt d'un plan d'affaires et d'activités satisfaisant;

DE S'ASSURER d'une équité entre les différents projets de promotion du bœuf.

**Proposition adoptée à l'unanimité.**

**Suivi:** La demande a été présentée au comité de négociation bouvillon d'abattage (CNBA) une première fois. Le CNBA a demandé que la demande soit retravaillée afin de respecter des critères de sélection. Une deuxième version a été déposée au CNBA qui l'a ensuite présentée au comité de mise en marché des bouvillons d'abattage (CMMBA). La demande a été approuvée par le CMMBA dans une version amendée par celui-ci. Sous la forme de la demande, telle que déposée à l'automne 2022, le CA ne pouvait y donner suite à cause des règles régissant le Plan conjoint. La Société des parcs d'engraissement du Québec et les PBQ ont convenu d'un processus afin de potentiellement régler la question.

## 2. CERTIFICATION VPB+

CONSIDÉRANT l'importance de mettre en place un cahier des charges;

CONSIDÉRANT que le cahier des charges Verified Beef Production Plus est une condition nécessaire à l'obtention de la reconnaissance Bœuf durable;

**Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale annuelle des producteurs de bovins du Québec demande :**

## AU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ DES BOUVILLONS D'ABATTAGE

DE RENDRE obligatoire la certification Verified Beef Production Plus pour les producteurs de bouvillons et d'appuyer la certification des producteurs de veaux d'embouche afin :

- d'obtenir les primes disponibles;
- d'uniformiser et standardiser la production pour s'adapter et répondre rapidement aux besoins du marché;
- de valoriser l'aspect durable du bœuf du Québec.

**Proposition adoptée à l'unanimité.**

**Suivi:** Le CMMBA a commencé les travaux afin de répondre aux demandes. Des rencontres ont été entreprises avec le secteur veau d'embouche afin de collaborer à trouver des pistes de solutions pour augmenter le nombre de veaux d'embouche certifiés et améliorer la mise en marché de ceux-ci auprès des producteurs de bouvillons.

## 3. PROJET DE COLLABORATION DES SECTEURS BOUVILLON D'ABATTAGE, VEAU D'EMBOUCHE ET DE LA TRANSFORMATION

CONSIDÉRANT la nécessité de fournir le produit recherché par le marché;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'améliorer les performances de production des bouvillons;

**Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale annuelle des producteurs de bovins du Québec demande :**

## AU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ DES BOUVILLONS D'ABATTAGE

DE METTRE EN PLACE un comité d'amélioration technique incluant les secteurs bouvillon, veau d'embouche et de la transformation afin :

- de cibler et d'uniformiser le bouvillon demandé par le marché (qualité, persillage, etc.);
- de produire le plus efficacement ce bouvillon et optimiser sa rentabilité (performance, rendement, etc.).

# PROCÈS-VERBAL AGA 2022

## Proposition adoptée à la majorité.

**Suivi:** Des discussions sont en cours dans le cadre de la planification stratégique de la filière bœuf. L'agence de vente travaille sur l'élaboration du projet. De plus, une étude est en cours au Centre de développement du porc du Québec (CDPQ) conjointement avec le secteur veau d'embouche.

## 4. STRATÉGIE D'APPUI À LA PROMOTION

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir une approche sectorielle structurée en promotion;

CONSIDÉRANT les différentes initiatives actuelles et potentielles de promotion du bœuf du Québec;

**Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale annuelle des producteurs de bovins du Québec demande:**

### AU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ DES BOUVILLONS D'ABATTAGE

D'APPUYER des initiatives de promotion de la viande de bœuf du Québec de façon plus significative:

- De mettre en place une campagne sectorielle plus intensive pour appuyer les initiatives de promotion de bœuf du Québec;
- De favoriser l'augmentation de la consommation de bœuf du Québec dans différents marchés (détaillants, boucheries, restaurants).

## Proposition adoptée à l'unanimité.

**Suivi:** Le CMMBA a entamé un processus de réflexion stratégique avec une firme de consultants privés. Les premières étapes seront complétées au début de 2023. Le CMMBA établira les prochaines actions à réaliser par la suite.

### ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

Aucune résolution n'a été votée dans l'atelier des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers.

**SUR PROPOSITION DE M. François Poirier, appuyée par M. André Tessier, l'assemblée générale annuelle des producteurs de bovins du Québec adopte en bloc, à l'unanimité, toutes les résolutions d'ateliers.**

On enchaîne avec le résultat du vote participatif. Quatre dossiers seront soulevés prioritairement aux candidats des prochaines élections provinciales étant donné que les résultats des deux derniers sont égaux:

1. Actualiser la rémunération de l'exploitant et celle de la main-d'œuvre familiale afin qu'elles reflètent la réalité des producteurs de bovins;
2. Implanter un programme de rétribution des pratiques agroenvironnementales pour le secteur bovin;
3. Augmenter les incitatifs à l'établissement pour la relève en production bovine;
4. Contribuer financièrement au plan de communication des PBQ pour faire connaître les bienfaits de la production bovine.

**Suivi:** Au niveau des thèmes retenus par l'Union des producteurs agricoles pour la campagne électorale, les PBQ ont pu synchroniser ces quatre demandes avec la semaine où le thème était traité par l'UPA.

## 18. ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONTRIBUTIONS DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MANIÈRE SUIVANTE, APPLICABLE À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023:

- Pour la catégorie « bovin de réforme et veau laitier », une diminution de la contribution de base de 0,75 \$ par veau laitier et une diminution de 0,85 \$ par bovin de réforme de race laitière;
- Pour la catégorie « veau d'embouche », une diminution de 40 \$ de la contribution annuelle par entreprise et une diminution de la contribution de base de 0,75 \$ par veau d'embouche;
- Pour la catégorie « bouvillon », une diminution de la contribution de base de 0,50 \$ par bouvillon;
- Pour les autres exploitations agricoles bovines (dont les catégories « veau de grain » et « veau de lait »), une hausse de 200 \$ de la contribution annuelle par entreprise et une diminution de 0,75 \$ de la contribution de base par veau de grain, veau de lait ou tout autre bovin.

CONSIDÉRANT que le 10 septembre 2020, Les Producteurs de bovins du Québec (PBQ) demandaient à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) d'approuver le *Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de bovins* qui permet de hausser, conformément à la résolution adoptée le 8 septembre 2020 par les délégués réunis à l'assemblée générale annuelle (AGA), la contribution de base payable par les producteurs des différents secteurs de production;

CONSIDÉRANT que le 5 octobre 2020, le comité de mise en marché des bouvillons d'abattage (CMMBA) s'adressait à la RMAAQ pour demander de suspendre la hausse des contributions de base prévue pour une application dès janvier 2021;

CONSIDÉRANT que la RMAAQ a conclu que les augmentations de la contribution de base ont été adoptées conformément aux dispositions de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* et que le processus prévu à l'article 29 du *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint) a été suivi par les PBQ;

CONSIDÉRANT que la RMAAQ note que tous les comités de mise en marché, incluant le CMMBA, conviennent qu'il y a lieu de redresser la situation financière des PBQ;

CONSIDÉRANT que la RMAAQ rejette la demande du CMMBA de suspendre la hausse des contributions des producteurs de bovins pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que la RMAAQ approuve le *Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de bovins* pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que la RMAAQ ordonne aux PBQ, par sa décision 11924, de déposer auprès de la RMAAQ, au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2022, un nouveau règlement sur les contributions qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil d'administration des PBQ, en date du 8 décembre 2021, de recommander aux producteurs de procéder à une baisse des contributions par tête de 0,75 \$ par veau laitier, de 0,85 \$ par bovin de réforme de race laitière, de 0,50 \$ par bouvillon et de 0,75 \$ par veau d'embouche, veau de grain, veau de lait

et tout autre bovin produit ou mis en marché ainsi qu'à une diminution des contributions annuelles par exploitation agricole bovine de 40 \$ pour le secteur veau d'embouche et une hausse de 200 \$ pour les autres exploitations agricoles bovines, incluant celles de veaux de grain et de veaux de lait, mais excluant une exploitation laitière et de bouvillons, le tout applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023;

CONSIDÉRANT que les cinq comités de mise en marché ont été consultés et qu'ils ont tous appuyé le nouveau plan de financement 2023-2025 à soumettre aux producteurs dans le cadre des prochaines assemblées générales annuelles régionales du secteur bovin se tenant en février 2022;

CONSIDÉRANT que, lors d'une tournée de consultation tenue dans le cadre des assemblées générales annuelles des syndicats régionaux du secteur bovin dûment convoquées à cette fin en février 2022, les producteurs ont appuyé la présente proposition (204 producteurs en faveur et 9 contre);

CONSIDÉRANT que l'assemblée générale des producteurs visés par le Plan conjoint, dûment convoquée à cette fin, peut modifier le *Règlement sur les contributions des producteurs de bovins*;

CONSIDÉRANT que la présente assemblée a été dûment convoquée à cette fin;

**SUR PROPOSITION DE M. Jean-Marc Ménard, appuyée par M. Doris Boissonnault, l'assemblée générale annuelle des producteurs de bovins du Québec adopte le règlement suivant:**

## **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONTRIBUTIONS DES PRODUCTEURS DE BOVINS**

**Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche**  
(chapitre M-35.1, a. 123)

1. L'article 2 du Règlement sur les contributions des producteurs de bovins (RLRQ, c. M-35.1, r. 146) est modifié:

1° par le remplacement:

i. au premier paragraphe du premier alinéa, de « 12,60 \$ » par « 11,75 \$ »;

ii. au deuxième paragraphe du premier alinéa, de « 5,50 \$ » par « 4,75 \$ »;

iii. au troisième paragraphe du premier alinéa, de « 3,75 \$ » par « 3 \$ »;

iv. au quatrième paragraphe du premier alinéa, de « 2,75 \$ » par « 2 \$ »;

v. au cinquième paragraphe du premier alinéa, de « 2,50 \$ » par « 2 \$ »;

vi. au premier paragraphe du deuxième alinéa, de « 390 \$ » par « 350 \$ »;

vii. au troisième paragraphe du deuxième alinéa, de « 400 \$ » par « 600 \$ »;

2° par le retrait, au deuxième alinéa, de « , pour les années 2021 et 2022, ».

2. Le présent règlement entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Proposition adoptée à l'unanimité.**

**Suivi:** Approuvé par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec le 4 juillet 2022 et publié à la Gazette officielle du Québec le 20 juillet 2022. Entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## **19. ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE FONDS DES PRODUCTEURS DE BOVINS POUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT AUX FINS DE MODIFIER LES ARTICLES 8 ET 12**

CONSIDÉRANT que depuis l'instauration des fonds de recherche et développement, les sommes amassées pour les bovins de réforme de type boucherie sont versées au Fonds des producteurs de bovins pour la recherche et le développement à l'acquis des producteurs de veaux d'embouche;

CONSIDÉRANT que ce n'est pas dans cet esprit que les différents projets de recherche et développement sont financés et que les projets de recherche et développement pour la catégorie bovin de réforme se destinent autant à ceux de type laitier que de type boucherie;

CONSIDÉRANT que les comités de mise en marché des veaux d'embouche et des bovins de réforme et veaux laitiers ainsi que le conseil d'administration ont unanimement approuvé les modifications réglementaires nécessaires au *Règlement sur le Fonds des producteurs de bovins pour la recherche et le développement* afin de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT que, lors d'une tournée de consultation tenue dans le cadre des assemblées de catégories et assemblées générales annuelles des syndicats régionaux du secteur bovin dûment convoquées à cette fin en janvier et février 2022, les producteurs ont appuyé la présente proposition (151 producteurs en faveur et 17 contre);

CONSIDÉRANT que l'assemblée générale des producteurs visés par le *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec*, dûment convoquée à cette fin, peut modifier le *Règlement sur le Fonds des producteurs de bovins pour la recherche et le développement*;

CONSIDÉRANT que la présente assemblée a été dûment convoquée à cette fin;

**SUR PROPOSITION DE M. Bertrand Bédard, appuyée par M. Steve Beaudry, l'assemblée générale annuelle des producteurs de bovins du Québec adopte le règlement suivant:**

## **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE FONDS DES PRODUCTEURS DE BOVINS POUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT**

**Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche**  
(chapitre M-35.1, a. 124)

# PROCÈS-VERBAL AGA 2022

1. Le Règlement sur le fonds des producteurs de bovins pour la recherche et le développement (chapitre M-35.1, r. 150) est modifié à l'article 8:

1° par l'insertion au paragraphe 2° après « de race laitière » de « et de race de boucherie »;

2° par la suppression au paragraphe 5° de « et de bovins de réforme de boucherie ».

2. Le deuxième alinéa de l'article 12 de ce règlement est abrogé.
3. Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec.

## Proposition adoptée à la majorité.

**Suivi:** Approuvé par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec le 4 juillet 2022 et publié à la Gazette officielle du Québec le 20 juillet 2022. Entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## 20. ÉTUDE ET ADOPTION DES AUTRES RÉOLUTIONS SOUMISES DIRECTEMENT EN SÉANCE PLÉNIÈRE

### 1. PLAN DE COMMUNICATION

CONSIDÉRANT que l'industrie bovine est victime de désinformation et que les producteurs sont souvent pointés du doigt par différents groupes de pression;

CONSIDÉRANT que les producteurs de bovins du Québec font des actions positives en matière d'environnement et de bien-être animal;

CONSIDÉRANT que plusieurs études démontrent que les bonnes pratiques en gestion des pâturages permettent de capter et séquestrer des quantités importantes de carbone, un gaz qui contribue à l'effet de serre responsable des changements climatiques;

CONSIDÉRANT que ces pratiques ne sont pas ou peu connues du public;

CONSIDÉRANT que plusieurs producteurs de bovins utilisent différentes plateformes de réseaux sociaux, notamment Facebook, pour échanger entre eux;

CONSIDÉRANT que des membres revendiquent une meilleure communication de la part des Producteurs de bovins du Québec (PBQ) sur l'avancement des dossiers;

CONSIDÉRANT que les bovins peuvent manger des résidus de maïs, soya, canola, bref l'ensemble des résidus alimentaires et participent ainsi à la valorisation de ces résidus;

CONSIDÉRANT que les bovins valorisent les terres marginales inutilisables pour d'autres fins agricoles;

**Sur motion dûment proposée par M. Bertrand Bédard et appuyée par M. Félix Desaulniers, l'assemblée générale annuelle des producteurs de bovins du Québec demande:**

### AUX PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC

**DE METTRE EN PLACE un plan de communication qui se déclinera en deux temps;**

**DE DÉVELOPPER, dans un premier temps, des outils de communication à l'intention des consommateurs pour:**

- **Présenter une image positive de la production;**
- **Partager les faits scientifiques pour contrer la désinformation au sujet de la production bovine;**
- **Faire connaître davantage la capture du carbone par les pâturages;**

**D'ÉVALUER, dans un deuxième temps, la stratégie qui devrait être mise en place pour améliorer la communication aux membres.**

**Proposition adoptée à l'unanimité.**

**Suivi:** Un projet de plan de communication en durabilité a été soumis au conseil d'administration tenu les 7 et 8 décembre 2022, lequel a été approuvé et sera présenté lors de l'AGA 2023.

### 2. RÉMUNÉRATION DE L'EXPLOITANT

CONSIDÉRANT que le ministre a en main un rapport sur l'actualisation de la rémunération de l'exploitant qui propose deux scénarios de majoration, dont un sur les types d'heures (c'est-à-dire notamment les heures reliées à la gestion) et le nombre d'heures;

CONSIDÉRANT que, présentement, la rémunération de l'exploitant ne reflète pas la valeur de la tâche;

CONSIDÉRANT que l'actualisation de la rémunération de l'exploitant n'a pas eu lieu dans la dernière année;

CONSIDÉRANT que des élections provinciales auront lieu cette année;

CONSIDÉRANT que le budget de La Financière agricole du Québec (FADQ) possède le financement nécessaire pour répondre favorablement à la demande des fédérations spécialisées ayant des produits d'assurance stabilisation des revenus agricoles;

CONSIDÉRANT les revendications de la Confédération pour augmenter l'autonomie décisionnelle de la FADQ au-delà de 1 M\$;

**Sur motion dûment proposée par M. J.-Alain Laroche et appuyée par M. Marc-Antoine Mercier, l'assemblée générale annuelle des producteurs de bovins du Québec demande:**

### AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC

**DE PROCÉDER sans délai à l'actualisation de la rémunération de l'exploitant en se basant sur le scénario d'ajustement du type d'heures (notamment les heures reliées à la gestion) et le nombre d'heures;**

### AUX PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC

**DE POURSUIVRE conjointement les démarches avec la Confédération et les autres fédérations spécialisées visées par l'actualisation de la rémunération de l'exploitant;**

**D'APPUYER la Confédération dans ses revendications pour augmenter l'autonomie décisionnelle de La Financière agricole du Québec (FADQ);**

### À L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

**D'UTILISER l'ensemble de ses tribunes et rencontres avec les représentants du gouvernement provincial pour revendiquer l'actualisation de la rémunération de l'exploitant en se basant sur le scénario d'ajustement du type d'heures (notamment les heures reliées à la gestion) et le nombre d'heures;**

**DE POURSUIVRE ses revendications sur l'augmentation de l'autonomie décisionnelle de la FADQ;**

**DE PRÉPARER une campagne de sensibilisation en prévision des élections provinciales à venir pour les députés de tous les partis politiques.**

**Proposition adoptée à l'unanimité.**

**Suivi:** Nous avons poursuivi nos actions de manière concertée avec les autres fédérations spécialisées sous ASRA. Les actions ont été concentrées en prévision des élections provinciales de l'automne 2022.

Considérant les résultats non probants sur cette demande, la table de coordination ASRA verra à trouver les justifications nécessaires aux bonifications du programme ASRA.

### **3. ÉLARGISSEMENT DES ACTES RÉSERVÉS AUX TECHNICIENS VÉTÉRINAIRES**

CONSIDÉRANT la pénurie de vétérinaires au Québec et la difficulté d'accéder aux services vétérinaires dans certaines régions;

CONSIDÉRANT que certains soins vétérinaires peuvent être dispensés par le technicien en autant que le médecin vétérinaire qui en est responsable soit disponible en vue d'une intervention dans un court délai, conformément à ses directives ainsi que, selon le cas, à l'ordonnance qu'il a émise;

CONSIDÉRANT que l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec (OMVQ) est en processus de révision de la délégation d'actes;

CONSIDÉRANT que l'Association des Médecins Vétérinaires Praticiens du Québec (AMVPQ) n'a montré qu'un faible intérêt à l'idée soumise d'élargissement des actes réservés;

CONSIDÉRANT que les services offerts par les techniciens ne sont pas reconnus dans l'entente tripartite des deux programmes: Programme d'amélioration de la santé animale du Québec (ASAQ) et Programme intégré de santé animale du Québec (PISAQ) (entente ASAQ-PISAQ);

**Sur motion dûment proposée par M. André Tessier et appuyée par M. J. Alain Laroche, l'assemblée générale annuelle des producteurs de bovins du Québec demande:**

### **AUX PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC ET À L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES**

**DE FAIRE les démarches nécessaires pour développer l'accès aux soins vétérinaires notamment par le recours accru aux techniciens vétérinaires pour les grands animaux et en élargissant la gamme de services qu'ils peuvent offrir.**

**Proposition adoptée à l'unanimité.**

**Suivi:** Une demande officielle a été faite dans le cadre des négociations ASAQ-PISAQ. Les rôles du vétérinaire et du technicien en santé animale sont en révision en ce sens par l'Ordre des Médecins Vétérinaires Praticiens du Québec.

### **4. PROGRAMME DE RÉTRIBUTION DES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES EN PRODUCTION BOVINE**

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a dévoilé son Plan d'agriculture durable à l'automne 2020;

CONSIDÉRANT que le Plan d'agriculture durable du MAPAQ ne comporte aucun objectif et indicateur liés à la production bovine;

CONSIDÉRANT que l'initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales dévoilée le 8 février dernier vise à reconnaître et encourager financièrement l'adoption par les producteurs agricoles de pratiques agroenvironnementales qui vont au-delà des exigences réglementaires et qui génèrent des gains environnementaux importants;

CONSIDÉRANT que très peu de pratiques admissibles visées par l'aide financière de l'initiative sont liées à la production bovine;

CONSIDÉRANT qu'un programme de rétribution des pratiques agroenvironnementales permettrait également de contrer l'image souvent négative de la production bovine;

**Sur motion dûment proposée par M. Jean-Marc Ménard et appuyée par Mme Émilie Girard, l'assemblée générale annuelle des producteurs de bovins du Québec demande:**

### **AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC**

**D'IMPLANTER un programme de rétribution des pratiques agroenvironnementales pour le secteur bovin;**

**DE PRÉVOIR un budget suffisant afin que tous les producteurs qui veulent s'en prévaloir puissent le faire;**

**DE S'ASSURER que les montants attribués, mais non utilisés, soient réinvestis dans le programme;**

**DE RECONNAÎTRE financièrement les efforts déjà mis en place.**

**Proposition adoptée à l'unanimité.**

**Suivi:** Le Programme Investissement Croissance Durable a été annoncé en juin 2022. Des rencontres d'information sur ce programme et sur la mesure de rétribution des pratiques agroenvironnementales ont eu lieu les 2, 17 et 22 novembre 2022. La mesure sera réouverte en 2023.

# PROCÈS-VERBAL AGA 2022

## 5. NÉGOCIATION DE L'ENTENTE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ ANIMALE AU QUÉBEC (ASAQ) ET DU PROGRAMME INTÉGRÉ DE SANTÉ ANIMALE DU QUÉBEC (PISAQ)

CONSIDÉRANT que l'Union des producteurs agricoles est en négociation de l'entente ASAQ-PISAQ (Programme d'amélioration de la santé animale au Québec et Programme intégré de santé animale du Québec) avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et l'Association des Médecins Vétérinaires Praticiens du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu que la négociation se termine incessamment;

CONSIDÉRANT que la négociation risque de s'étendre au-delà de la date prévue;

CONSIDÉRANT qu'après le 31 mars 2022, il y a une possibilité que les producteurs n'aient plus le droit à l'ASAQ-PISAQ jusqu'à la signature d'une entente;

CONSIDÉRANT que la négociation semble prendre une direction défavorable aux producteurs de bovins;

**Sur motion dûment proposée par M. Jean-François Dion et appuyée par M. Stanley Christensen, l'assemblée générale annuelle des producteurs de bovins du Québec demande :**

**AUX PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC, AUX PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC ET À L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES**

**DE FAIRE les pressions nécessaires pour :**

- **Terminer la négociation au bénéfice des producteurs de bovins;**
- **Obtenir une entente d'une durée de trois ans;**
- **Utiliser la grille tarifaire constituée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, plus avantageuse pour les producteurs de bovins.**

**Proposition adoptée à l'unanimité.**

**SUR PROPOSITION DE M. Bertrand Bédard, appuyée par M. André Ricard, il est unanimement résolu d'ajourner à 14 h 30 l'assemblée du Plan conjoint pour passer à l'assemblée syndicale des producteurs de bovins du Québec en attendant la présence du ministre André Lamontagne.**

**SUR PROPOSITION DE M. J.-Alain Laroche, appuyée par M. Bertrand Bédard, on procède à la réouverture à 14 h 45 de l'assemblée générale annuelle des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec.**

**Suivi:** L'entente s'est conclue en avril 2022 et les éléments négociés (taux horaire vétérinaire, coût de la visite, montant attribué au PISAQ) sont en place depuis ce moment et seront valables jusqu'en mars 2025 où une nouvelle entente devra être validée pour deux ans. Dans cinq ans, soit en 2027, le MAPAQ se retirera complètement de l'ASAQ pour mettre à profit d'autres programmes d'aide aux producteurs tels que le PISAQ.

## 21. ALLOCUTION DU MINISTRE ANDRÉ LAMONTAGNE

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. André Lamontagne, se joint aux participants. Il débute en mentionnant que plusieurs chamboulements sont survenus dans le

secteur agro et bioalimentaire dû à la pandémie. Les consommateurs ont pris conscience de l'impact que peut avoir l'encouragement de l'agriculture locale.

Depuis 2019, l'abattage au Québec a augmenté considérablement grâce entre autres au secteur bouvillon d'abattage et des consommateurs. Les producteurs ont travaillé fort sur leur mise en marché et on espère que cela continuera.

Quant au veau lourd, il est un chef de file dans la production et l'abattage. Ce fut difficile pour le secteur veau de lait relativement à la pandémie et au service de restauration, mais le retour graduellement est grandement apprécié.

Il y a une augmentation des produits du Québec. Il faut accélérer la transition écologique et reconduire l'ensemble des mesures associées à la politique bioalimentaire afin de bien accompagner les producteurs et productrices dans leurs pratiques culturelles. De plus, les projets québécois de mise en marché de bœuf et de veau qui seront conformes aux orientations du MAPAQ et qui seront porteurs auront un accompagnement pour leur permettre de se développer.

Il poursuit en mentionnant que les programmes de qualité mis en place (Verified Beef Production Plus, Bœuf durable, etc.) instaurent la confiance aux consommateurs et il salue la mise en place du prix de la gérance environnementale au Québec.

Le ministre Lamontagne termine en réitérant les bonnes relations avec les PBQ et en mentionnant que des élections approchent. Il ajoute que ce fut un immense privilège et une grande fierté d'avoir été ministre de l'Agriculture. M. Lamontagne indique qu'il compte se porter à nouveau candidat dans le comté de Johnson.

Il répond ensuite à des questions sur le salaire de l'ouvrier spécialisé, la main d'œuvre, les actes vétérinaires et les programmes Agri.

## 22. AFFAIRES GÉNÉRALES

On mentionne qu'il est important de travailler sur le plan d'agriculture global afin de sensibiliser les générations futures à la production bovine.

## 23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC

SUR PROPOSITION DE Mme Hélène Champagne, appuyée par M. François Poirier, il est résolu de lever la séance de l'assemblée générale annuelle des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec à 15 h 50.

---

JEAN-THOMAS MALTAIS  
Président

---

ANDRÉ ROY  
Directeur général et secrétaire-trésorier